

Observatoire des Métiers

Comme chaque année, l'Observatoire des métiers a analysé les évolutions quantitatives et qualitatives de l'emploi dans la Profession.

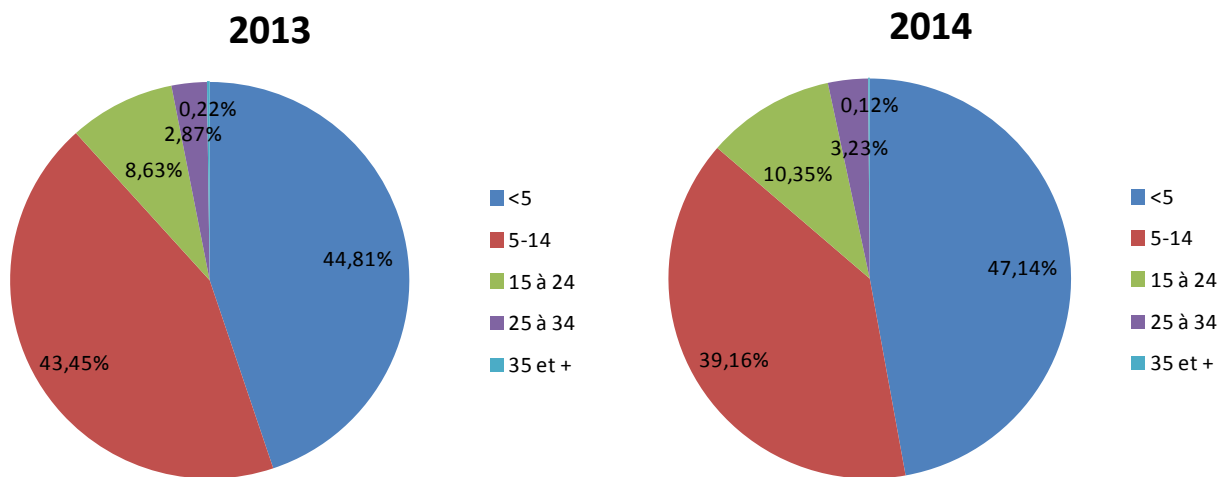
Sa réunion du 8 décembre 2015 a permis l'examen des informations recueillies auprès des entreprises adhérentes de l'AMAFI assujetties à la Convention collective des activités de marchés financiers, au titre de l'année 2014.

Le périmètre des sociétés répondant au questionnaire varie d'une année sur l'autre, relativisant les comparaisons chiffrées. L'étude 2014 a porté sur 23 sociétés, représentant 2444 salariés au 31 décembre 2014 contre 24 sociétés représentant 3615 salariés en 2013.

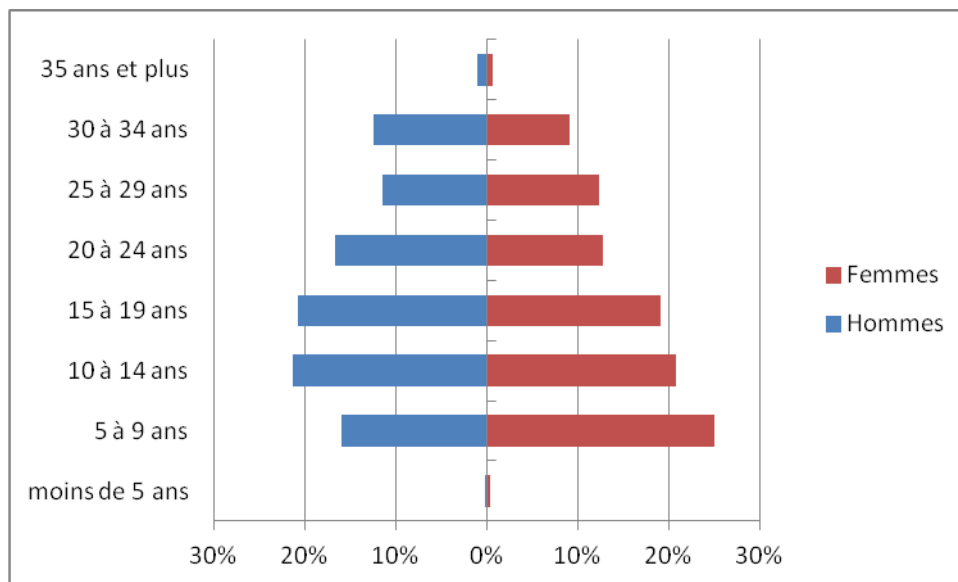
Ancienneté

On constate une augmentation de l'ancienneté du personnel entre 2013 et 2014 dans toutes les tranches à l'exception de celle des 5 à 14 ans d'ancienneté.

Sur une période de 10 ans, entre 2004 et 2014, l'ancienneté globale des salariés tend à augmenter notamment dans les tranches allant de 5 à 14 ans d'ancienneté et de 25 à 34 ans d'ancienneté.



L'ancienneté moyenne en 2014 est de 7,24 années contre 6,85 années en 2013



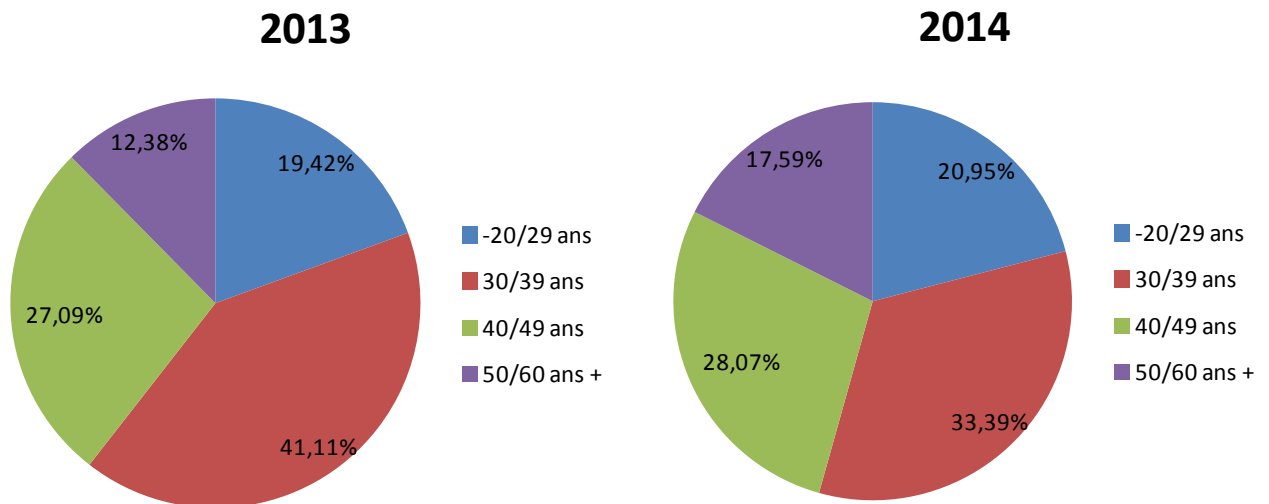
Ce graphique montre l'augmentation de la féminisation de la profession ces dernières années.

Age

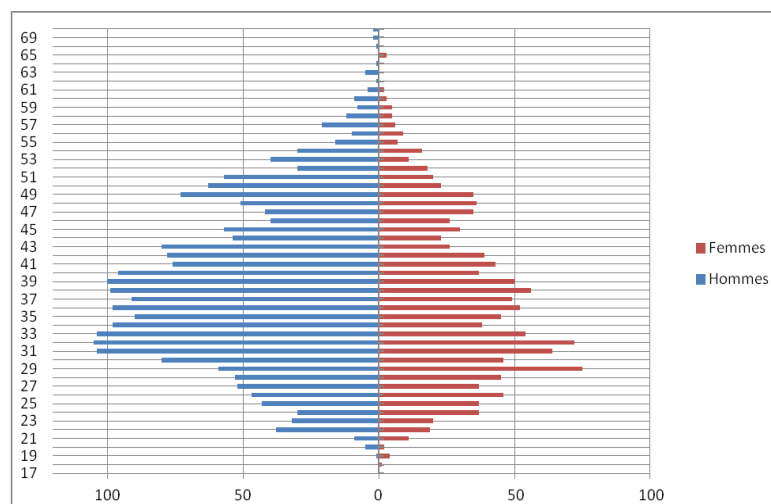
Les différentes tranches d'âge sont en augmentation entre 2013 et 2014 à l'exception de celle des 30-39 ans qui marque un fort recul.

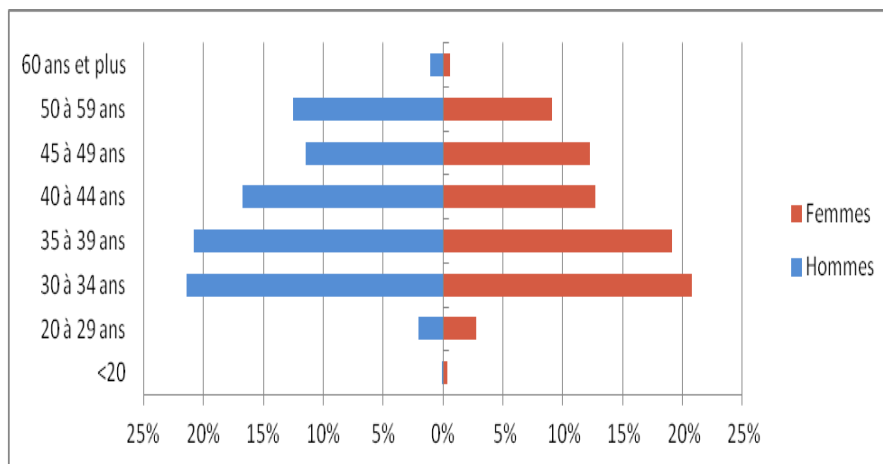
Il faut noter que la tranche des plus de 50 ans continue à augmenter en 2014 passant de 12,38% en 2013 à 17,59% en 2014.

Sur une période de 10 ans, entre 2004 et 2014, on constate un vieillissement global de la branche, la part des tranches 40/60 ans et + passant de 37% des effectifs en 2004 à près de 45,5% en 2014. Toutefois, la population de la branche se renouvelle, la tranche des 20/29 ans étant plus importante (18,11 % en 2004 à 20,95 % en 2014).



L'âge moyen dans la profession en 2014 est de 38,97 ans contre 38,04 ans en 2013.

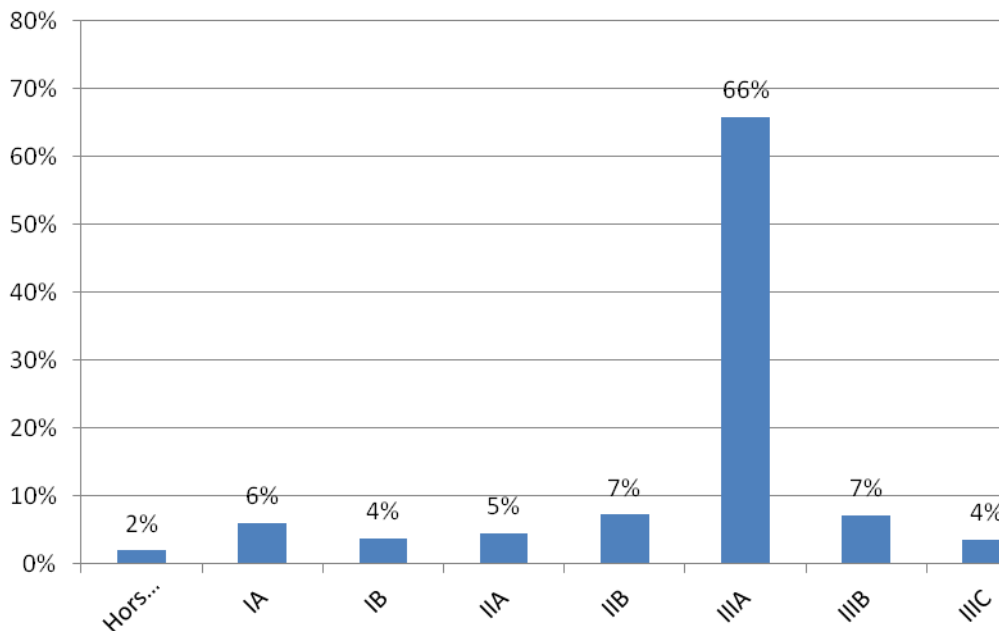




Niveau de qualification

Les catégories des cadres représentent toujours la majorité des effectifs de la profession soit 77% en 2014, les salariés de catégorie IIIA représentant à eux seuls 66% des effectifs.

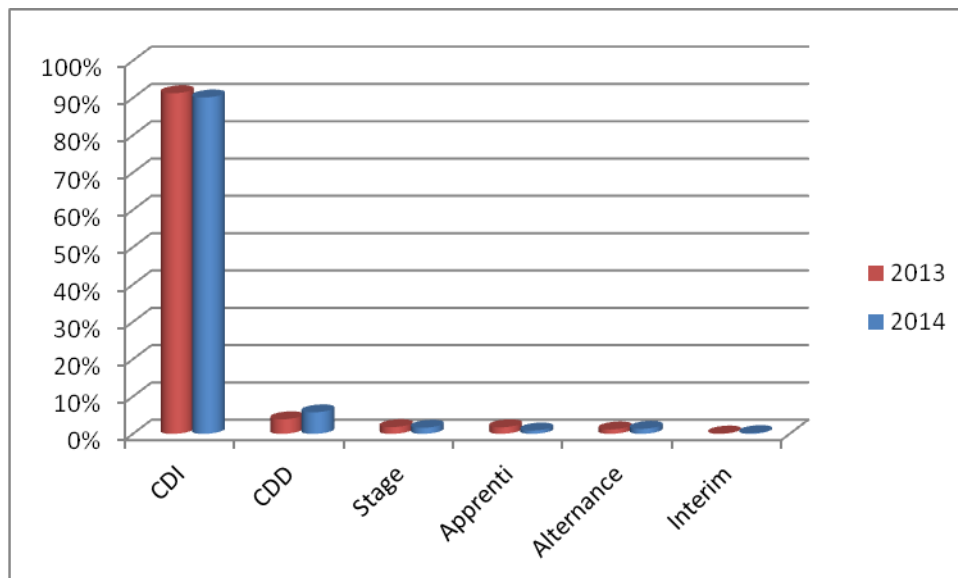
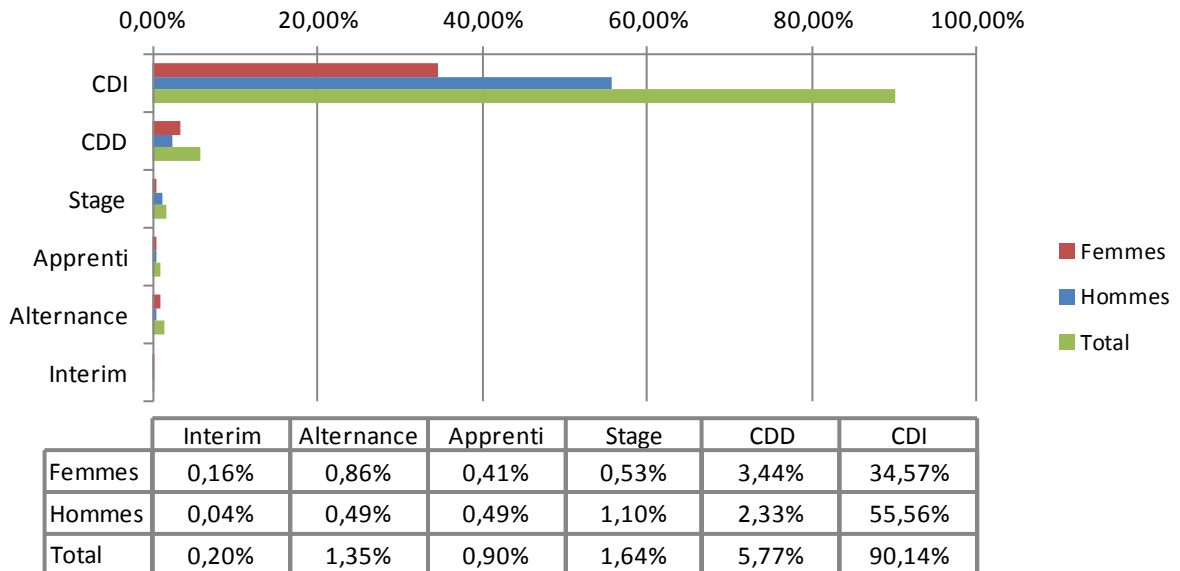
2014



Type de contrat de travail

La quasi-totalité des effectifs est employée en CDI (90,14 % des effectifs totaux).

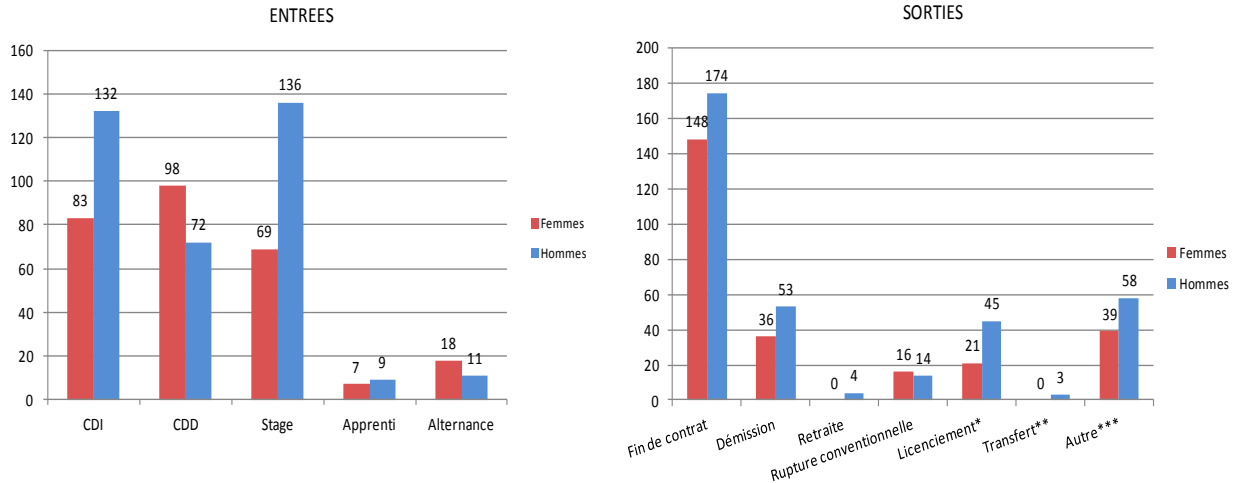
Il est toutefois constaté que les CDD ont augmenté passant de 3,90% des effectifs en 2013 à 5,77% en 2014.



Entrées et Sorties

Au regard des CDI et hors transferts dans d'autres entités dans les groupes, il est constaté que le nombre d'entrées est légèrement supérieur à celui des sorties sur l'année.

Il faut également noter que les démissions restent la première cause de sortie, comme l'année dernière.



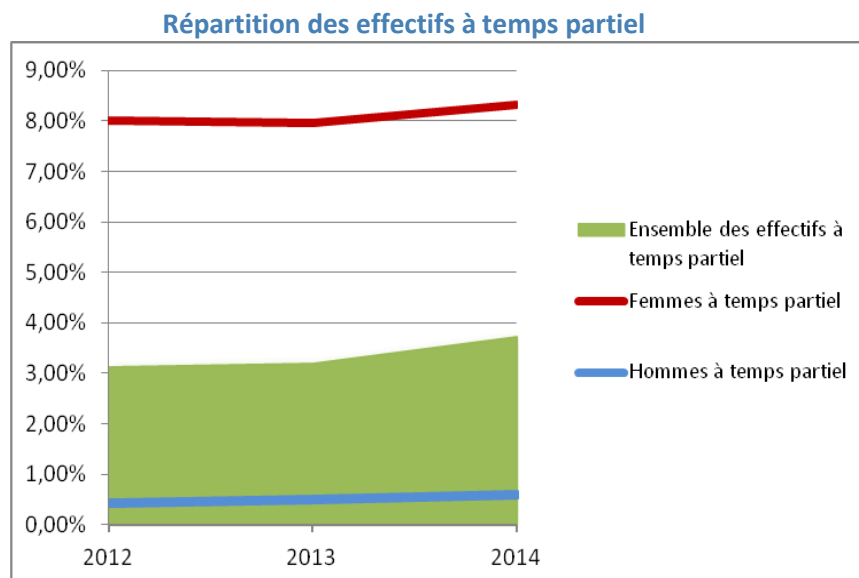
* y compris négociés

** fusions, mutations

*** rupture de la période d'essai

Durée du travail

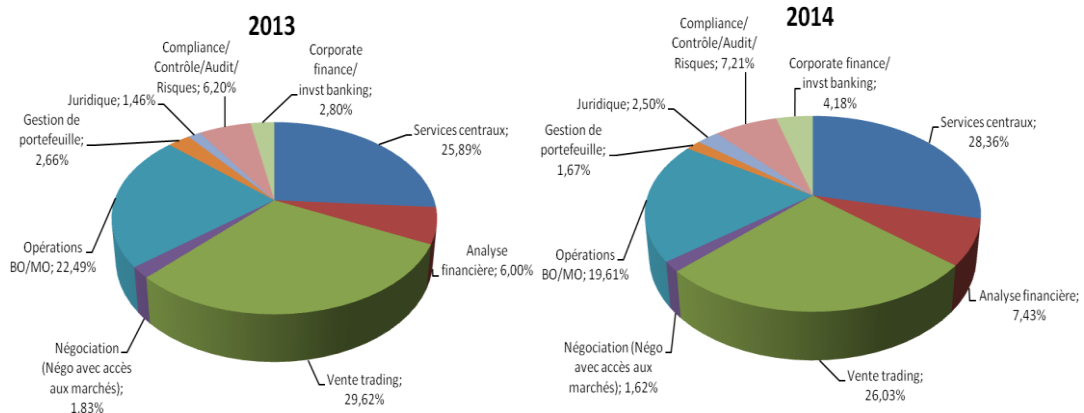
Les salariés travaillent majoritairement à plein temps (96,26% des effectifs totaux), ceux travaillant à temps partiel étant principalement des femmes. Par ailleurs, les congés supérieurs à 6 mois restent très peu demandés (0,62 % des effectifs).



Métiers

La répartition des effectifs entre les différents métiers fait notamment apparaître une poursuite de la diminution des effectifs dans les domaines de la vente trading, la gestion de portefeuille, les opérations BO/MO et de la négociation avec accès aux marchés, fonctions souvent localisées à Londres.

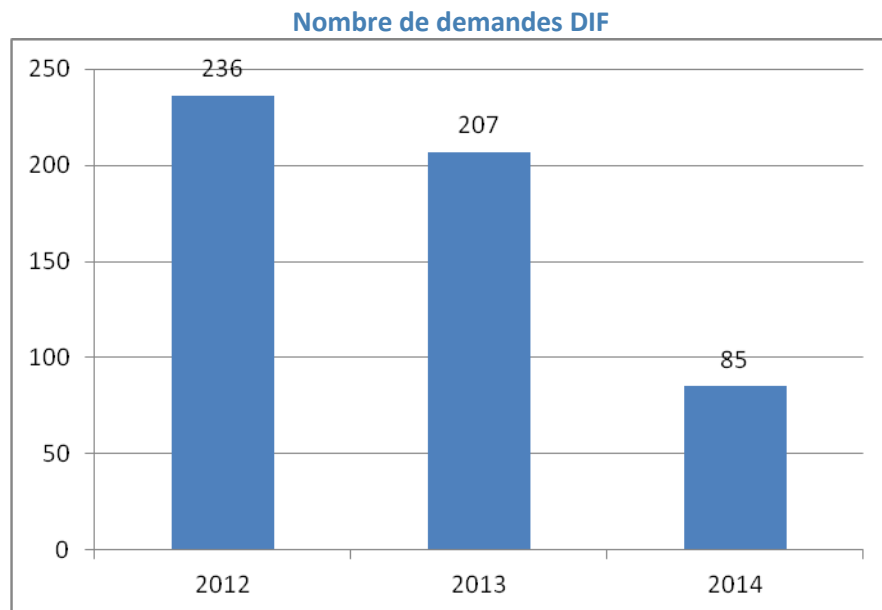
En revanche, les fonctions liées au suivi de la réglementation telles que les fonctions juridiques et la conformité ou le contrôle continuent de progresser ainsi que l'analyse financière et les services centraux.



Formation

Les plans de formations ont augmenté, puisque 1,33% en moyenne de la masse salariale est consacré à la formation professionnelle continue hors DIF et professionnalisation, contre 1,10% en 2013, 1,07% en 2012.

On constate également une importante diminution des demandes de DIF en 2014.



Aménagement du temps de travail

Les données recueillies montrent toujours une grande variété dans la profession en termes d'organisation du travail, la seule mesure largement répandue étant la conclusion de conventions de forfait en jours avec les cadres (dans 74% des entreprises ayant répondu).

Accidents du travail

Il est constaté un faible nombre d'accidents du travail (0,94 % des effectifs), y compris dans les trajets domicile - travail.

Bourse des emplois

Il a été créé, en janvier 2011, sur le site de l'AMAFI (www.amafi.fr) une rubrique « Bourse des Emplois » où figurent les candidatures du personnel ayant fait l'objet d'un licenciement pour motif économique, ainsi que les offres d'emploi des entreprises adhérentes.

Nous comptabilisons 46 CV et 14 offres d'emploi mises en ligne depuis sa création.